Département de la Somme

République Française
COMMUNE DE MIRAUMONT

PROCES VERBAL

Séance du 11 juin 2019

Nombre de membres en exercice: 12

Présents : 9

Votants: 10

L'an deux mille dix-neuf et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: René DELATTRE, Marc BECQUIN, Jérôme CARON, Claude DESACHY, Christian DUCROCQ, Emmanuel HAMON, Laurence CHAMPY, Joël HERBET, Olivier STAELENS

Représentés: Bruno DECOSTER par Laurence CHAMPY

Excuses:

Absents: Djamila LEFEBVRE, Antoine VARLET

Secrétaire de séance: Claude DESACHY

Objet: Demandes de modifications du budget primitif 2019 formulées par la Trésorerie d'Albert. - 1_11_06_2019

Monsieur le Maire explique que des travaux d'investissement (voirie et commerce d'alimentation de proximité), commencés en 2018, se sont poursuivis en 2019. Pour ne pas retarder le paiement des factures des entreprises impliquées dans ces deux opérations, en attendant le vote du budget primitif 2019, il a établi deux états des restes à réaliser. Le premier d'un montant de 391861,35 € à l'article 2313, opération 14, pour permettre de mandater les sommes à payer aux entreprises participant aux travaux de construction du commerce d'alimentation, sans avoir à régler des indemnités de retard. Le second d'un montant de 132739,05 €, article 2152, opération 13, pour permettre le paiement de travaux de voirie.

Monsieur le Maire souligne que ces sommes ont été reprises dans le budget primitif 2019, voté le 11 avril 2019, sans toutefois les mentionner comme restes à réaliser.

Les services de la Trésorerie d'Albert ont repris ces restes à réaliser dans la proposition de délibération concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice, ce qui nous oblige à inscrire deux fois les sommes suvisées, qui ont été reprises dans le budget primitif 2019. Cela induit un désiquilibre important des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil municipal, compte tenu des explications fournies par Monsieur le Maire, estimant qu'il faut s'en tenir au budget primitif tel qu'il a été voté le 11 avril 2019, décide d'annuler les états des restes à réaliser établis respectivement les 11 janvier et 01er avril 2019.

Objet: PROJET D'ECOLE DE POZIERES. - 2_11_06_2019

Monsieur le Maire indique qu'il a répondu à l'invitation de Monsieur le Sous-Préfet de Péronne Montdidier et assisté à la réunion du 16 janvier 2019 dans les locaux de la Sous-Préfecture. Il s'agissait d'une rencontre entre les maires des communes situées au nord d'Albert, présidée par Monsieur Yann MISIAK, Secrétaire général de la Sous-préfecture, représentant Monsieur le Sous-Préfet, au cours de laquelle nous fûmes invités à donner notre avis sur le proposition de Monsieur le Maire de Pozières, qui, avec des autorités australiennes, et dans le cadre du devoir de mémoire, envisage la création d'un établissement scolaire incluant une classe ayant vocation à entretenir les liens franco-australiens en mémoire de l'intervention des soldats de l'Australie pendant la première guerre mondiale sur le sol poziérois. Les communes voisines de Pozières seraient invités à participer à cette innovation, sous une forme qui reste à déterminer.

Monsieur le Sous-Préfet a demandé aux conseils municipaux concernés de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal souligne:

- que la Commune de Miraumont fait partie du SIVOS Aux Sources de l'Ancre, qui a la compétence scolaire.

Ce syndicat comprend les communes de Beaucourt sur Ancre, Beaumont Hamel, Courcelette, Grandcourt, Irles, Miraumont et Pys;

- qu'il faut prendre en compte l'ensemble des structures existantes, avant de se prononcer, sur une éventuelle adhésion au souhait de la Commune de Pozières;
- que la proposition faite n'est pas dénuée d'intérêts mais qu'elle doit s'inscrire dans un projet global qui respecte les attentes de chaque commune qu'il convient d'harmoniser;
- qu'une concertation la plus large possible soit menée et ques ses résultats induisent ce qu'il sera possible de créer ou d'aménager pour parvenir au plus près du voeu de la Commune de Pozières.

Objet: Point sur l'inauguration du commerce d'alimentation de proximité. - 3_11_06_2019

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du commerce d'alimentation aura lieu le samedi 15 juin 2019, à partir de 17 heures, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Péronne Montdidier, Monsieur Christian MANABLE, Sénateur de la Somme, Monsieur Michel WATELAIN, Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, Monsieur Loïc ESPAGNET, représentant de la Société H2air, Monsieur Pascal BROUYERE, représentant la Société Boralex, Messieurs DE CLERCQ et TOUFFAIT, représentants le groupe CARREFOUR PROXI, Madame Clémence PETIT, gérante du commerce.

Les sociétés H2air et Boralex, qui possèdent chacune un parc éolien sur Miraumont, ont voulu participer à cet évènement, dans le cadre du WINDAY, journée mondiale de l'éolien. Elles sponsorisent en très grande partie cette animation en faisant venir une fanfare et un groupe musical pour la fin de la soirée. Elles s'occupent également de la partie restauration. La Commune de Miraumont offre le champagne ou jus de fruit aux personnes invitées, sachant que plus de 1300 cartons d'invitation conçus et édités par la Société H2air, ont été distribués ou envoyés.

Nous devons nous attendre à une certaine affluence. Pour cette raison, Monsieur le Maire demande à tous les conseillers de bien vouloir être présents lors de cette manifestation pour servir les personnes qui auront répondu à l'invitation de la commune.

Le commerce ouvrira le mercredi 19 juin 2019 à 8 heures.

Objet: Point sur la demande de Madame ROTIER Catherine, en vue d'obtenir une baisse de loyer. - 4_11_06_2019

Le Conseil municipal a déjà évoqué ce point de l'ordre du jour le 10 avril 2019. Il avait été décidé de demander aux services de la CAF de la Somme comment cette baisse pouvait s'appliquer, puisque dans une documentation fournie par Mme ROTIER Catherine, il était indiqué que le bailleur était saisi directement par ces services pour appliquer la baisse de loyer. La Commune n'ayant rien reçu de la CAF, un courrier a été envoyé à cette administration pour lui demander les modalités à appliquer pour envisager cette baisse en sollicitant en même temps le montant à prendre en compte pour fixer un nouveau loyer.

La CAF de la Somme a répondu que les logements du 19 rue Trévequenne ne sont pas considérés comme des logement sociaux. On ne peut donc pas appliquer de baisse sur ces loyers.

Les services de la Direction générale adjointe des Solidarités et de l'Insertion du Département de la Somme nous ont à nouveau sollicité par courrier du 21 mai 2019 afin d'obtenir de nouvelles informations sur le suivi de cette affaire.

Une réponse a été faite le 27 mai 2019, reprenant les arguments développés ci-dessus.

Madame Catherine ROTIER, par courrier du 07 juin 2019, fait savoir qu'elle a eu connaissance de notre réponse du 27 mai 2019, faisant observer la longueur du délai pour obtenir une réponse. Elle ajoute qu'elle comprend que nous ne sommes pas obligés d'accepter la baisse de loyer nous accusant d'avoir un comportement sans empathie, sans considération et même sans respect de sa personne.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'intéressée bénéficie d'une aide du CCAS de Miraumont, pas d'empathie, pas de considération mais quand même un secours régulier accordé par le CCAS.

Le Conseil municipal estime qu'une demande de baisse de loyer doit être accompagnée de pièces qui justifient cette demande. La baisse d'APL de 90,00 € par mois ne semble pas correspondre aux mesures prises par l'Etat, la Réduction de loyer de solidartité n'étant pas en rapport avec la réduction d'APL subie.

Pour en avoir la certitude il sera demandé à Madame Catherine ROTIER de bien vouloir fournir ses revenus annuels et ceux des personnes visant sous son toit. La présence dans le foyer d'une enfant majeure peut être la vraie raison de la baisse d'APL. Cela reste à vérifier.

Objet: Préparation des manifestations du 14 juillet 2019. - DE_2019_411

L'organisation du 14 juillet 2019 sera celle habituellement pratiquée chaque année. Cependant une manifestation supplémentaire aura lieu. Il s'agit de l'inauguration du parcours historique créé suite à l'initiative de Monsieur le Maire de Hirschau Tübingen dans le Bade Wurtemberg en Allemangne qui nous a envoyé une centaine de photos de Miraumont datant de la première guerre mondiale. Quinze panneaux montrant des vues de Miraumont à différentes époques seront installés aux endroits approximatifs où les photos ont été prises. Cette dépense est prise en charge par l'Office de Tourisme du Pays du Coquelicot. Des dépliants destinés aux visiteurs ont été créés par la Société H2air. La Commune assurera l'implantation des poteaux sur lesquels seront fixés les panneaux. L'inauguration de ce "parcours historique" aura lieu le 14 juillet 2019 à 10 heures en présence de Monsieur le maire de Hirschau Tübingen et de ses amis alsaciens qui sont invités par la Commune.

La cérémonie habituelle au monument aux Morts se fera à la fin de cette manifestation suivi du repas campagnard habituel offert aux miraumontois sur la place publique.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Monsieur Jérôme CARON souhaite voir aménagé un trottoir le long de la rue de Puisieux entre le carrefour de la rue d'Achiet et la rue des Héritages car il a pu constater le danger que représente la circulation des piétons sur ce secteur lorsque des camions ou des engins agricoles empruntent cet axe. Ces véhicules frôlent dangereusement les personnes qui sont obligées de marcher sur la chaussée pour monter ou descendre du quartier des Héritages.

Le Maire:
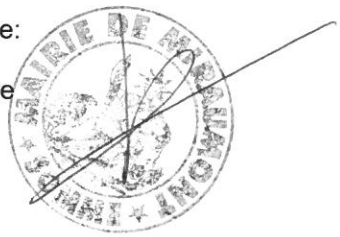
R. Delattre